



Éducaloi.qc.ca, c'est des centaines d'articles d'information juridique sur les préoccupations quotidiennes des Québécois et des Québécoises.

Habitation  
Affaires  
Droit criminel Travail  
Santé  
Famille  
Droits et libertés  
Consommation  
SYSTÈME JURIDIQUE  
Décès

Suivez-nous sur :

 [facebook.com/educaloi](https://facebook.com/educaloi)

 [@educaloi](https://twitter.com/educaloi)

MEMBRES PARTENAIRES

 Barreau  
du Québec

 Chambre  
des notaires

 \*SOQUI

Pour réaliser sa mission, Éducaloi reçoit également l'appui de :

 Ministère de la Justice  
Canada

 Department of Justice  
Canada

 Justice  
Québec



## La garde des enfants à la rupture

LES DROITS ET DEVOIRS DES PARENTS



éducaloi

SAVOIR C'EST POUVOIR

## Mise en situation

À la rupture, les parents doivent déterminer qui aura la garde des enfants. Ils doivent garder en tête leurs droits et leurs devoirs envers leurs enfants.

Certains gestes des parents, comme partir avec les enfants ou laisser les enfants à l'autre parent, auront des conséquences sur leurs chances d'obtenir la garde des enfants. De plus, un parent peut-il voir les enfants lorsqu'ils sont avec l'autre parent?

**Psst... Le contenu de ce dépliant reflète le droit en vigueur en date du 5 mars 2015.**

Le droit est en constante évolution et se transforme rapidement. Assurez-vous que le contenu de ce dépliant reflète toujours le droit en vigueur en visitant le [educaloi.qc.ca](https://educaloi.qc.ca) ou en consultant un juriste.

Vous trouverez aussi sur [educaloi.qc.ca](https://educaloi.qc.ca) :

- Les droits d'accès aux enfants
- La garde des enfants déterminée par un juge
- Faire interdire ou limiter les contacts entre un parent et les enfants
- Changer la garde des enfants
- Le droit des petits-enfants d'établir une relation avec leurs grands-parents
- Et plus...

## Quel parent peut avoir la garde des enfants?

En principe, au moment de la rupture, les deux parents ont le droit d'avoir la garde de leurs enfants puisqu'ils sont égaux selon la loi.

Un parent n'a donc pas plus le droit que l'autre de vivre avec les enfants.

Cela signifie qu'un parent ne peut pas s'attribuer la garde et partir avec les enfants.

## S'attribuer la garde des enfants sans l'accord de l'autre parent

### Attention !

S'attribuer la garde des enfants sans l'accord de l'autre parent peut équivaloir à un enlèvement d'enfants. Si un parent enlève ses enfants, l'autre parent peut porter plainte à la police.

Si la situation ressemble davantage à une dispute familiale qu'à un enlèvement, porter plainte à la police ne donnera probablement pas les résultats escomptés et risque de traumatiser les enfants. Normalement, au stade de la rupture, les policiers n'interviennent pas pour déplacer les enfants d'un parent vers l'autre.

Dans ce cas, il peut être préférable de demander à un juge de rendre un jugement urgent pour déterminer temporairement qui aura la garde des enfants. Le jugement, qui peut être obtenu dans un délai d'à peine quelques jours, s'appelle une « ordonnance de sauvegarde ». Ce jugement est valide pendant 30 jours, à moins que les parents ou le juge décident de le prolonger.

Par contre, certaines circonstances particulières peuvent amener un parent à prendre la décision de partir avec les enfants sans la permission de l'autre parent. Effectivement, s'il y a un danger physique ou psychologique pour les enfants (comme des menaces de mort, par exemple), un parent peut prendre les mesures qu'il estime appropriées pour protéger les enfants. Le parent doit toutefois faire une demande en justice le plus tôt possible pour demander la garde et interdire ou limiter les contacts entre les enfants et l'autre parent.

## Laisser les enfants à l'autre parent

À la rupture, plusieurs situations peuvent survenir et faire en sorte qu'un parent accorde la garde des enfants à l'autre parent.

### Par exemple :

- Un parent quitte la maison en catastrophe et laisse les enfants à l'autre.
- Un parent s'attribue la garde des enfants sans que l'autre ne soit d'accord et ce dernier ne fait rien pour changer la situation.
- Un parent laisse les enfants avec l'autre avec l'intention de les reprendre plus tard.

Or, plus le temps passe, plus ces situations rendent difficile pour le parent d'obtenir la garde des enfants. Lorsqu'un juge doit décider à qui ira la garde des enfants, la stabilité des enfants est un des facteurs importants.

Si un parent impose sa vision de la garde des enfants, l'autre peut agir. En effet, dès la rupture, l'autre parent a le droit de demander à un juge de rendre une décision urgente sur la garde des enfants.

## Un parent a-t-il le droit de voir les enfants lorsqu'ils sont avec l'autre parent?

En principe, tant qu'un juge n'a pas rendu un jugement sur la garde des enfants, les parents ont le droit de voir leurs enfants quand ils le souhaitent. Ce droit appartient également aux deux parents et doit être exercé dans le meilleur intérêt des enfants.

### Voici quelques exemples qui vont à l'encontre du meilleur intérêt des enfants :

- Des parents qui se disputent à l'école ou à la garderie à propos de celui qui emmène les enfants avec lui.
- Un parent qui se présente chez l'autre pour emmener les enfants de force et qui frappe et sonne à la porte à répétition.
- Une situation qui dégénère au point où l'on doit appeler les policiers.

Pour prévenir les conflits, chaque parent doit exercer ses droits sans en abuser et tenir compte des droits de l'autre parent de voir les enfants.



POUR PLUS D'INFORMATION  
SUR LES DROITS ET  
OBLIGATIONS DES PARENTS,  
VISITEZ NOTRE SITE WEB.

 [educaloi.qc.ca](http://educaloi.qc.ca)